



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question au Gouvernement n° 3269

Texte de la question

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET BAISSÉ DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Philippe Houillon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Houillon. Ma question s'adresse à Monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

Pour le premier trimestre 2011, la croissance s'élève à 1 % : l'économie française semble marquer un tournant dans la reprise économique qui a suivi la récession de 2009. La France réalise ainsi sa meilleure performance depuis près de cinq ans.

Portée par l'investissement des entreprises et la production industrielle, cette croissance est *a priori* saine et créatrice d'emplois, comme l'atteste la diminution régulière du chômage depuis quatre mois consécutifs.

En effet, la création d'emplois dans le secteur marchand s'accélère : au premier trimestre 2011, 58 800 postes ont été créés, contre 37 600 au quatrième trimestre 2010 et 22 200 au troisième trimestre.

Pour la première fois depuis dix ans, on constate une création nette d'emplois dans l'industrie, et les créations de postes au premier trimestre 2011 sont près de trois fois supérieures à celles enregistrées au premier trimestre 2010.

Monsieur le ministre, afin de conforter et d'accentuer ces résultats très encourageants, la majorité ne relâche pas sa mobilisation. Notre priorité est que les effets de la croissance continuent à se traduire par une baisse du chômage et par une hausse du pouvoir d'achat des salariés.

Je sais que la mobilisation du Gouvernement sur l'emploi est totale. Pouvez-vous nous donner votre analyse sur ce que ces chiffres permettent d'espérer pour atteindre ces objectifs et sur votre stratégie pour y parvenir ?

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Le retour de la croissance va en effet contribuer à faire reculer le chômage - contribuer, car pour le faire, je ne compte pas seulement sur le retour de la croissance, mais aussi sur les moyens que nous mettons sur la table. C'est par exemple un demi-milliard d'euros de crédits pour permettre aux demandeurs d'emploi qui le sont depuis longtemps et ont besoin de " mesure " d'entrer en formation. Nous comptons aussi sur les contrats aidés, qui sont des contrats de travail : il vaut mieux avoir une fiche de paye à la fin du mois qu'un bulletin d'allocation sans avoir eu d'activité.

À ce propos, je me suis entretenu hier soir avec le nouveau président du conseil général du Val d'Oise pour lui demander d'accompagner la volonté du Gouvernement de signer des contrats aidés cofinancés par le Département et par l'État pour permettre à des chômeurs de longue durée au RSA de revenir vers l'emploi. Il m'a donné un avis favorable. C'est important également pour le Val d'Oise.

Nous croyons aussi au développement de la formation en alternance, aux contrats de professionnalisation, à l'apprentissage. Hier, avec Nadine Morano, nous avons signé avec Alain Griset, président de la chambre des métiers et de l'artisanat, un accord sans précédent : les chambres de métiers formeront 10 000 apprentis de plus chaque année, soit 50 000 de plus qu'actuellement en 2015, afin de faire reculer le chômage des jeunes. Depuis novembre, il a d'ailleurs reculé de 23 % dans votre département et de 20 % au niveau national. Ces chiffres sont le résultat du volontarisme du Gouvernement et du choix pragmatique de mesures adaptées pour faire reculer le chômage.

Nous nous sommes fixés un premier objectif, qui est de repasser sous la barre des 9 %. C'est une bonne

nouvelle pour l'emploi des Français, et reprendre un emploi c'est bon aussi pour le pouvoir d'achat.
(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3269

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2011